



Assemblée générale

Distr. générale
21 janvier 2003

Cinquante-septième session
Point 100 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Troisième Commission (A/57/547)]

57/171. Préparatifs du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 56/119 du 19 décembre 2001 sur le rôle, les fonctions, la périodicité et la durée des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants,

Considérant que, conformément à ses résolutions 415 (V) du 1^{er} décembre 1950 et 46/152 du 18 décembre 1991, le onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale doit se tenir en 2005,

Ayant à l'esprit les principes directeurs et le nouveau mode d'organisation des congrès des Nations Unies, énoncés au paragraphe 2 de sa résolution 56/119, ainsi que les paragraphes 29 et 30 de la déclaration de principes et du programme d'action du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, figurant en annexe à sa résolution 46/152,

Rappelant que, dans sa résolution 56/119, elle a demandé à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, en sa qualité d'organe préparatoire des congrès des Nations Unies, d'élaborer, à sa onzième session, des recommandations au sujet du onzième Congrès, portant notamment sur le thème principal, l'organisation des tables rondes et des ateliers que tiendraient les groupes d'experts, ainsi que le lieu et la durée du onzième Congrès, et de lui soumettre ces recommandations, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à sa cinquante-septième session,

Consciente que les congrès des Nations Unies, en rassemblant des États, des organisations intergouvernementales et des experts représentant diverses professions et disciplines, contribuent beaucoup à l'échange de données d'expérience en matière de recherche, de droit et d'élaboration des politiques et à la mise en évidence des tendances et questions nouvelles dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale,

1. *Prend acte* du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa onzième session¹ ainsi que de ses débats sur les

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément n° 10 et rectificatif (E/2002/30 et Corr.1).

préparatifs du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale² ;

2. *Décide* que le thème principal du onzième Congrès sera « Synergies et réponses : alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénale » ;

3. *Suggère* que les sujets énumérés ci-après soient retenus pour examen en séance plénière au onzième Congrès, étant entendu que les États Membres pourront les préciser et en proposer encore d'autres aux futures réunions intersessions de la Commission, pour mise au point définitive à sa douzième session :

- a) Mesures efficaces contre la criminalité transnationale organisée ;
- b) Corruption : menaces et tendances au XXI^e siècle ;
- c) Criminalité économique et financière : défis pour le développement durable ;
- d) Application effective des normes : cinquante années d'action normative en matière de prévention du crime et de justice pénale ;

4. *Suggère également* que les questions suivantes soient examinées par des ateliers dans le cadre du onzième Congrès, étant entendu que les États Membres pourront les préciser et en proposer d'autres aux futures réunions intersessions de la Commission pour mise au point définitive à sa douzième session :

- a) Mesures de lutte contre la criminalité économique : le rôle du secteur privé ;
- b) Coopération transfrontière entre services répressifs ;
- c) Les droits de l'homme et la justice pénale ;
- d) Justice réparatrice : participation de la collectivité, déjudiciarisation et autres mesures de substitution ;
- e) Liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme ;
- f) Mesures de lutte contre la criminalité liée aux technologies de pointe et à l'informatique ;
- g) Mesures de lutte contre le blanchiment d'argent ;
- h) Lutte contre la corruption ;
- i) Stratégies de prévention de la délinquance chez les jeunes à risque ;
- j) Extradition : pratiques actuelles et moyens de lever les obstacles ;

5. *Prie* le Secrétaire général de faciliter l'organisation des réunions préparatoires régionales du onzième Congrès ;

6. *Prie également* le Secrétaire général d'établir, en coopération avec le réseau d'instituts du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, un guide pour les travaux des réunions préparatoires régionales du onzième Congrès et de le présenter à la Commission pour examen, et invite les États Membres à prendre une part active à ce processus ;

7. *Accepte avec gratitude* l'offre du Gouvernement thaïlandais d'accueillir le onzième Congrès et prie le Secrétaire général d'engager des consultations avec le

² Ibid., chap. VII.

Gouvernement thaïlandais et d'en rendre compte à la Commission à sa douzième session ;

8. *Décide* que la durée du onzième Congrès ne dépassera pas huit jours, y compris les consultations préalables ;

9. *Invite* les États Membres à se faire représenter au onzième Congrès au plus haut niveau possible, par exemple par le chef de l'État ou du gouvernement ou un ministre et le ministre de la justice, qui seront appelés à faire des déclarations sur le thème du Congrès et les autres sujets et à participer à des tables rondes thématiques interactives ;

10. *Encourage* les institutions spécialisées, les programmes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernés, ainsi que d'autres organisations professionnelles, à coopérer avec le Centre pour la prévention internationale du crime de l'Office contre la drogue et le crime³ du Secrétariat pour préparer le onzième Congrès ;

11. *Prie de nouveau* le Secrétaire général d'allouer au Centre pour la prévention internationale du crime les ressources nécessaires aux préparatifs du onzième Congrès, dans la limite des crédits ouverts au budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003, et de veiller à ce que soient prévues dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 des ressources suffisantes pour la tenue dudit congrès ;

12. *Prie* le Secrétaire général de dégager les ressources voulues pour permettre aux pays les moins avancés de participer aux réunions préparatoires régionales du onzième Congrès et au Congrès lui-même, suivant la pratique habituelle ;

13. *Prie* la Commission de mettre au point, à sa douzième session, le programme du onzième Congrès et de lui adresser ses recommandations finales par l'intermédiaire du Conseil économique et social ;

14. *Prie* le Secrétaire général de faire donner la suite voulue à la présente résolution et de lui en rendre compte par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa douzième session.

*77^e séance plénière
18 décembre 2002*

³ Anciennement dénommé Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime.